

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	25 septembre 2026
Numéro	26.173	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission de gestion et d'évaluation		Lié à (facultatif) : ad 26.619 com
Titre : Gestion de l'hétérogénéité au sein des classes de l'école neuchâteloise : pour un vrai soutien aux élèves et au corps enseignant		
Contenu : Le Grand Conseil, sur la base du rapport d'évaluation du cycle 3 rénové, enjoint au Conseil d'État de mettre en place une série de mesures et de modifications légales permettant de renforcer la capacité des enseignant-e-s à gérer et accompagner l'hétérogénéité des niveaux et des profils dans les classes de l'école obligatoire. Ces travaux devront s'appuyer sur les réflexions menées au sein des différents groupes de travail sur l'école obligatoire, ainsi que sur l'expérience de terrain du corps enseignant. De plus, une harmonisation cantonale des dispositifs de soutien aux enseignant-e-s, intégrant la présence de référent-e-s de différents domaines facilitant la gestion quotidienne des classes, le développement du coenseignement et la mise en place d'une obligation de formation continue prise sur les heures d'enseignement – s'inspirant du modèle genevois –, seront des pistes prises en compte. Enfin, il sera veillé à inclure dans ces mesures l'amélioration des moyens logistiques (par exemple, harmonisation des emplois du temps) permettant d'assurer davantage de stabilité et de continuité, s'agissant tant du groupe classe que du passage entre deux niveaux.		
Développement (obligatoire) : La multiplicité des profils et des parcours au sein des classes de l'école neuchâteloise, fortement induite par la réforme du cycle 3, est assurément une richesse, laquelle doit être préservée et encouragée. Toutefois, il a été mis en lumière par le rapport d'évaluation réalisé par KEK-CDC¹ pour le compte de la COGES, notamment à travers ses recommandations 3 et 5, que le changement de système avait également eu pour conséquence de placer les enseignant-e-s dans des situations particulièrement difficiles, notamment s'agissant des moyens mis à leur disposition pour gérer cette forte hétérogénéité et pour différencier l'enseignement en fonction des besoins. Des attentes et des contraintes nouvelles auxquelles s'ajoutent une charge de travail toujours plus conséquente et, selon les retours du terrain, un accès inégal aux ressources permettant le développement de compétences spécifiques, à même de répondre à ces difficultés. Dès lors, la présente motion demande au Conseil d'État de répondre aux besoins du corps enseignant en la matière – mais également à ceux des élèves – et, par ailleurs, d'y répondre efficacement.		
¹Bernard Magali, Lügstenmann Marco, Rump Niels, « Évaluation du cycle 3 rénové de l'école obligatoire du canton de Neuchâtel », 2026.		

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Stéphane Rosselet, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :